

# CONVENTION DE MÉCÉNAT

Entre les soussignés :

## 1) L'ORGANISATEUR

Holi Festival, Association loi 1901, au capital de {{organisateur.capital}} €  
Immatriculée sous le n° 493 284 925 89584  
Siège social : Immeuble «Le Masters», 27 rue de Châtillon 25480 ECOLE VALENTIN  
Représentée par Simon Pellet, en qualité de

Ci-après dénommée « l'Organisateur ».

## 2) LE MÉCÈNE

Super Market, {{mecene.forme\_juridique}}, au capital de {{mecene.capital}} €  
Immatriculée sous le n° 938 493 482 90458  
Siège social : 27 Rue de Châtillon 25480 École-Valentin  
Représentée par Ethan Vidal, en qualité de

Ci-après dénommée « le Mécène ».

Ensemble dénommés « les Parties ».

---

## PRÉAMBULE

L'Organisateur porte le projet suivant : Holi Festival 2026, organisé à {{projet.lieu}} du {{projet.date\_debut}} au {{projet.date\_fin}} (ci-après le « Projet »).  
Le Mécène souhaite soutenir le Projet **sans contrepartie équivalente à une prestation publicitaire**, dans le cadre d'une démarche d'intérêt général et conformément au régime du mécénat tel qu'appliqué en France.

*Le présent document formalise les conditions du don et les contreparties éventuelles de nature institutionnelle (remerciements), qui restent d'une valeur **disproportionnée** au regard du don.*

---

## Article 1 — Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Mécène apporte un soutien à l'Organisateur pour la réalisation du Projet, sous la forme d'un don :

- Nature du don : {{don.type}} (financier / en nature / en compétences)

- Montant / valorisation du don : 2500 €
- Date d'effet : [date\_convention]

---

## Article 2 — Montant et modalités de versement du don

### 2.1 Don financier (si applicable)

Le Mécène s'engage à verser la somme de 2500 € selon les modalités suivantes :

- Mode de paiement : **{{don.mode\_paiement}}** (*virement / chèque / CB / autre*)
- Échéancier : **{{don.echeancier}}** (*ex : 100% à la signature / 50% signature + 50% J-30 / etc.*)
- RIB bénéficiaire : **{{organisateur.rib\_iban\_masque}}**

### 2.2 Don en nature / en compétences (si applicable)

Le don consiste en : **{{don.description}}**

Valorisation estimée (base de calcul) : **{{don.montant}}** €

Modalités de mise à disposition / livraison : **{{don.modalites}}**

Date(s) : **{{don.date\_mise\_a\_disposition}}**

---

## Article 3 — Utilisation du don

L'Organisateur s'engage à affecter le don à la réalisation du Projet et/ou à ses actions en lien avec celui-ci, notamment : **{{projet.affectation\_don}}**.

À la demande du Mécène, l'Organisateur pourra fournir un bilan synthétique d'utilisation : **{{projet.modalites\_bilan}}**.

---

## Article 4 — Contreparties accordées au Mécène (remerciements institutionnels)

Les Parties conviennent que les contreparties, lorsqu'elles existent, sont limitées à des remerciements et manifestations de reconnaissance, **sans caractère publicitaire** et dont la valeur totale demeure **disproportionnée** au regard du don.

## 4.1 Liste des contreparties

Valeur totale estimée des contreparties : **{{contreparties.total\_valeur}}** €

Ratio indicatif contreparties / don : **{{contreparties.ratio}}** %

- Logo sur le site du festival: true - Mention sur les réseaux sociaux: true - Invitations / pass 1 jour: 10  
- Invitations / pass 3 jours: 1 - Accès VIP / espace partenaires: true

## 4.2 Mention de remerciement (formulation)

Formulation proposée (site / programme / panneau mécènes) :

« Merci à Super Market pour son soutien au Projet **Holi Festival 2026**. »

Le Mécène fournira le logo (format recommandé : SVG/PNG HD).

---

## Article 5 — Absence de prestation publicitaire

Le Mécène reconnaît que la présente convention **ne constitue pas** un contrat de sponsoring ou de parrainage publicitaire.

Toute demande de visibilité assimilable à une prestation publicitaire fera l'objet d'un **contrat distinct de sponsoring** et d'une facturation correspondante.

---

## Article 6 — Attestation / reçu fiscal

Sous réserve d'éligibilité et des obligations déclaratives applicables, l'Organisateur s'engage à délivrer au Mécène :

- un reçu / attestation de don : CERFA (ex : CERFA / attestation interne)
- au plus tard le : [date\_fin\_convention]
- pour un montant de : 2500€ (ou valorisation équivalente pour don en nature/compétences)

---

## Article 7 — Obligations des Parties

### 7.1 Obligations de l'Organisateur

---

- Réaliser le Projet dans les meilleures conditions possibles.
- Mettre en œuvre les contreparties listées à l'article 4.
- Informer le Mécène de tout changement majeur.

## **7.2 Obligations du Mécène**

- Effectuer le don selon les modalités prévues à l'article 2.
- Fournir les éléments nécessaires aux remerciements (logo, nom, etc.).

---

## **Article 8 — Annulation / Force majeure**

En cas d'annulation totale du Projet pour cause de force majeure (ex : décision administrative, intempéries majeures, etc.), les Parties conviennent :

- Modalités de report :
- Modalités de remboursement / maintien du don :
- Sort des contreparties déjà engagées :

---

## **Article 9 — Confidentialité**

Les Parties s'engagent à garder confidentielles les informations sensibles échangées, à l'exception des informations nécessaires à la communication institutionnelle prévue à l'article 4.

---

## **Article 10 — Données personnelles (RGPD)**

Le cas échéant, les Parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données.

Point de contact RGPD Organisateur : Simon Pellet

---

## **Article 11 — Durée**

La présente convention prend effet à compter du [date\_convention] et s'achève à la réalisation des engagements des Parties, au plus tard le [date\_fin\_convention].

---

## **Article 12 — Droit applicable et litiges**

---

La présente convention est soumise au droit français.

En cas de litige, les Parties rechercheront une solution amiable. À défaut, compétence est attribuée aux tribunaux de Besançon

---

## Article 13 — Signatures

Fait à ECOLE VALENTIN, le 03/06/2026, en 2 exemplaires originaux.

<b>Pour l'Organisateur</b>	<b>Pour le Mécène</b>
Nom : Simon Pellet	Nom : Ethan Vidal
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :